

Ville de Monthey  
Chancellerie  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99  
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

## **Demande d'autorisation d'exploiter un nouvel établissement public**

### **Mise à l'enquête publique**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Steve BIGNON, domicilié au Pont de la Morge, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le nouveau commerce mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	Café-restaurant, sis sur la parcelle N° 862, folio 9, au lieu-dit "Venise", sis dans la résidence "Tertianum"
Adresse	:	Rue de Venise 5
Enseigne	:	"A Restaurant LA VENISE"
Prestations	:	service de mets et de boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter, lié à un café-restaurant
Heures d'ouverture	:	Lundi au dimanche : 08 h.00 à 22 h.00
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 11 mars 2023.

Monthey, le 10 février 2023

L'Administration communale